

#### Déclaration liminaire CFTC CTL du 20 mai 2021

Monsieur le Président,

L'ordre du jour de ce CTL, particulièrement dense porte principalement sur le nouveau réseau de proximité (NRP), d'une part et sur le bilan social de la DRFIP d'autre part.

Ce CTL acte la disparition définitive des petites trésoreries de notre département, la mise en place concomitante des SGC de Gien et Pithiviers ainsi que l'élargissement du périmètre du SGC de Montargis et de la Trésorerie Hospitalière Départementale.

Ces fusions-restructurations se déroulent selon le calendrier préétabli et rien ne saurait modifier la feuille de route.

L'année 2020 a été une année extraordinaire en de nombreux aspects. Elle se distingue par une crise sanitaire au cours de laquelle les agents exerçant des missions prioritaires ont été fortement sollicités et ont su faire face sans compter leur temps et leur énergie. Certains ont eu des missions nouvelles – comme le fonds de solidarité-, d'autres ont aidé les SIP du département dans le cadre de la campagne IR. Tous, ont dû s'adapter et s'auto-former dans le cadre de la campagne IR alors qu'ils doivent exercer leurs propres missions par ailleurs.

Depuis le mois de janvier, les premiers SGC du département ont été créés. Il aurait été judicieux d'avoir un retour d'expérience sur la première phase du NRP avant de dérouler la deuxième à l'identique.

La lecture des documents du CTL montre que les sites accueillant les SGC Gien, Pithiviers ou Montargis ainsi que la Trésorerie Hospitalière Départementale présentent tous -sans exception- un déficit d'agents par rapport au TAGERFIP au 1er janvier 2021. Par ailleurs, il existe 32 postes non pourvus à la DRFIP du Loiret en 2020. Comment est-il raisonnablement possible pour les agents de ces structures d'envisager sereinement encore une ou plusieurs fusions ?

De plus, il est à noter que les agents suite à une restructuration ne suivent pas tous la mission, généralement pour des raisons financières. Pour rappel, le coût de la vie n'est plus pris en compte par la DGFIP depuis au moins 10 ans. Cela demande pour les postes absorbants un effort de pédagogie pour former les nouveaux agents et d'adaptation aux modes de fonctionnement des structures absorbées afin de les accompagner dans une nouvelle organisation propre aux sites absorbants.

Lors de nos échanges hebdomadaires depuis le début de la pandémie, les organisations syndicales attirent régulièrement votre attention sur les problèmes récurrents rencontrés par de nombreux services notamment le SGC de Montargis et la Trésorerie Hospitalière Départementale et le mal-être des agents.

Il n'existe à nos yeux aucune alternative à part le recrutement d'agents formés aux nouvelles missions. La CFTC demande la mise en place de plus de formation locale spécifique afin de soulager les postes absorbants. De plus, il est à noter que le recours à l'EDR ou même à des contractuels afin de pallier le déficit de personnel, n'est pas suffisamment adapté aux défis qui doivent être relevés.

**Bureau CFTC DGFIP LOIRET**

**E-mail : [cftcdgfip045@gmail.com](mailto:cftcdgfip045@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.cftc-dgfip.fr>**

**CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF**

# SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

## SECTION DU LOIRET

### Agir pour ne pas Subir



Alors que les agents ont montré leur adaptabilité en 2020, la DG ne fait preuve d'aucune souplesse et se cristallise sur son projet de NRP créé pour le « monde d'avant » qui ne prend pas en compte les bouleversements engendrés par le contexte sanitaire, les nouvelles missions dévolues à la DGFIP et une nouvelle organisation de travail qui est imposée. Cependant, il convient de remarquer que l'effectif est toujours en constante diminution malgré les recrutements importants au niveau national.

S'agissant du bilan social qui nous est présenté, il faut remarquer qu'il respecte, lui aussi, le format du « monde d'avant ».

Les conditions de travail ont été profondément modifiées à cause de la pandémie. En effet, le télétravail a modifié le rapport de chacun à ses missions, à l'organisation de son travail, à son collectif de travail.

La CFTC regrette qu'en 2020, comme en 2019 d'ailleurs, le DUERP ne soit plus évoqué. Les réunions audio hebdomadaires permettent de relayer certaines difficultés rencontrées par les agents, avec la volonté de prendre en compte leurs demandes au regard des contraintes de la DGFIP. On peut citer, à titre d'exemple, l'autorisation d'absence pour la vaccination ou la bienveillance pour les gardes d'enfants.

Cependant, pour la CFTC, il s'avère que le DUERP reste un outil indispensable pour obtenir une image précise des attentes des agents en matière de sécurité au travail ou bien de prévention de risques psychosociaux.

En 2020, le bilan de l'activité des conseillères en qualité de vie au travail (CQVT) n'est pas présenté puisque ces dernières ont terminé leur mission et n'ont pas de remplaçant.

La CFTC renouvelle sa demande de mise en place de nouveaux CQVT exerçant cette mission à plein temps ainsi que leur participation au CTL de restructuration et de dialogue social.

La CFTC rappelle que les CQVT ont un rôle de médiation au sein des services dans lesquels, il existe toujours des agents en souffrance.

La pandémie et les restructurations ont fortement éprouvé les agents. Le télétravail des agents oblige chaque service à s'adapter afin que chacun trouve sa place, qu'il travaille en présentiel ou distanciel. A part la réflexion dite RETEX, combien de services dans le Loiret ont réuni dernièrement l'ensemble de leurs agents afin de réfléchir sur les missions qui leurs sont confiées tout en faisant vivre le collectif de travail ?

La CFTC dénonce un manque cruel de communication et de dialogue dans les services.

Pour la CFTC, la deuxième étape du NRP au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est un choix guidé par des contraintes au nombre desquelles la réalité du terrain et surtout les attentes des agents sont étrangères. Il est particulièrement regrettable que la logique suivie par la DG soit empirique et se résume à « on regroupe d'abord » et selon le degré des difficultés rencontrées « on adapte dans l'urgence ».

Pour la CFTC l'humain doit rester le cœur de nos priorités car sans la présence consciencieuse de ses agents, la DGFIP ne pourra pas faire face aux nouveaux défis dans des conditions acceptables.

Je vous remercie pour votre écoute.

**Bureau CFTC DGFIP LOIRET**

**E-mail : [cftcdgfp045@gmail.com](mailto:cftcdgfp045@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.cftc-dgfp.fr>**

**CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF**

**SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**SECTION DU LOIRET**

**Agir pour ne pas Subir**



**Bureau CFTC DGFIP LOIRET**

**E-mail : [cftcdgfp045@gmail.com](mailto:cftcdgfp045@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.cftc-dgfp.fr>**

**CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF**

**SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES**

**SECTION DU LOIRET**

**Agir pour ne pas Subir**



**Bureau CFTC DGFIP LOIRET**

**E-mail : [cftcdgfp045@gmail.com](mailto:cftcdgfp045@gmail.com)**

**Site Internet : <http://www.cftc-dgfp.fr>**

**CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF**